

## Biotone a le plaisir de vous présenter son nouveau catalogue 2011.

Chère Cliente, Cher Client,

En préambule, **un grand merci** pour votre confiance sans cesse renouvelée depuis bientôt seize années.

Nous sommes fiers d'avoir grandi ensemble et aujourd'hui, une surface de 800 m2 est totalement dédiée à notre activité et aux produits que nous distribuons.

Nous sommes très heureux de vous présenter l'édition 2011 de notre catalogue professionnel. Outil indispensable à notre Profession, nous avons fait le choix de rechercher et sélectionner des produits utiles et nécessaires à votre activité.

Ainsi, vous y trouverez

- Une sélection de produits de qualité,
- Un positionnement tarifaire juste,
- Un choix de marques à forte notoriété auprès des professionnels ainsi que des consommateurs.

Retour arrière pour mieux vous expliquer nos objectifs pour l'année 2011 :

Fin 2010, nous avons conclu deux étapes importantes ; une en faisant de la gamme **Audioline**® la première du Marché français et la seconde en installant le segment de l'hygiène comme essentiel dans le CA d'un laboratoire d'audioprothèses au même titre que les piles. L'augmentation de ce Marché est d'environ 20% l'an.

L'année 2011, sera pour nous, l'occasion de confirmer notre position de leader sur ce segment en proposant des produits répondant à un réel besoin et en conformité avec les réglementations en vigueur. Pour vous aider dans votre démarche de sensibilisation auprès de votre clientèle, nous vous proposons « la stratégie de communication ». Alors, n'attendez plus. Rapprochez- vous de votre délégué commercial afin d'être parmi les premiers à bénéficier de la mise en place de nos différentes actions.

**Notre objectif, faciliter votre quotidien.**

Luc MITEAUX

18

Gamme utilisateur / Protection auditive



## Protections auditives

### PROTECTION SILICONE

3 Paires - Silicone adaptable à l'oreille  
Recommandé pour la douche - piscine -  
mer et milieux bruyants - SNR : 22dB

### EAR PLANES ADULTES / ENFANTS

1 Paire d'embout  
Protège le tympan des différences de pression  
Altitude - Avion - Train - Voiture

### CASQUE ANTI BRUIT Z2

Casque anti bruit Moldex - Serre tête - Poids 241g  
Norme EN 352 - ISO 9001 - SNR : 28dB

### CASQUE ANTI BRUIT M2

Casque anti bruit Moldex - Réglable en hauteur  
Multipositions : en serre-tête ou derrière la nuque  
Grandes possibilités d'ajustement pour une meilleure  
répartition de la pression - SNR : 30dB

### CASQUE ANTI BRUIT M1

Casque anti bruit haut de gamme  
Réglable par 6 crans et 4 pour la coquille  
Arceau rembouré et extra large pour un confort optimal  
Pliable pour un rangement facilité - SNR : 31dB

### BANDEAU SPORT ET BAIN

Protection et maintien des aides auditives durant le sport  
Couleur: Bleue

Brochure technique casques sur demande

\* PVP TTC : Prix de vente public ttc généralement constaté - à titre indicatif



## Protections auditives

### ROCKETS®

Une paire dans un pocketPack

Bouchons d'oreilles réutilisables - Lavables  
Deux matières pour une insertion facilitée  
Une poche d'air assure le confort - SNR: 30dB

### ROCKETS CORD®

Une paire dans un pocketPack

Bouchons d'oreilles réutilisables - Lavables  
Deux matières pour une insertion facilitée  
Une poche d'air assure le confort - SNR: 30dB  
Livrée avec cordon

### COMETS®

Une paire dans un pocketPack

Bouchons d'oreilles réutilisables - Extra souple  
Protection contre des niveaux sonores à faible exposition  
SNR: 25 dB

### COMETS CORD®

Une paire dans un pocketPack

Bouchons d'oreilles réutilisables - Extra souple  
Protection contre des niveaux sonores à faible exposition  
SNR: 25 dB - Livré avec cordon

### SPARKPLUGS®

Une paire dans un sachet plastique

Bouchons d'oreilles jetables  
Protection contre des niveaux sonores à forte exposition  
Forme anatomique - SNR: 35 dB

### JAZZ BAND®

Arceau de protection muni d'embouts mousse et cordelette  
Livré avec une paire de bouchons de remplacement  
SNR : 23dB

### BOUCHON DE REMPLACEMENT

Paire de bouchons pour JazzBand®

### WAVEBAND®

Arceau de protection au design anatomique pour plus de confort bouchons mousse - SNR: 27dB

### BOUCHON DE REMPLACEMENT

Paire de bouchons pour WaveBand®

Affiche, factices et dépliant gamme disponibles (sous conditions) - Fiches produits sur le site [www.biotone.fr](http://www.biotone.fr)

\* PVP TTC : Prix de vente public ttc généralement constaté - à titre indicatif

20

Gamme utilisateur / Protection auditive



Photos non contractuelles

Protections auditives Alpine®		Qté.	T.U. HT	*PVP TTC
		Paire		
<b>SleepSoft®</b>	Assure un sommeil tranquille - Filtre vert atténue les bruits gênants et le ronflement - Laisse audible le réveil, sonnette et téléphone SNR : 18 dB			
<b>SwimSafe®</b>	Assure une protection de l'oreille, lors de la douche, la natation et activités aquatiques - Filtre Bleu - Convient aux, enfants équipés de diabolos, perforations tympaniques, otites SNR : 18 dB			
<b>FlyFit®</b>	Assure un confort maximum contre les bruits excessifs Filtre Jaune, régule la pression lors du décollage et atterrissage de l'avion SNR : 17 dB			
<b>PartyPlug®</b>	Assure une protection contre la musique excessive - Filtre Orange, permettant de profiter en toute sécurité de la musique en concert, discothèque SNR : 17 dB			
<b>WorkSafe®</b>	Assure une protection optimale dans des milieux très bruyants - Filtre rouge, amortissant les bruits excessifs tout en maintenant la communication possible SNR : 18 dB			
<b>MusicSafe Classic®</b>	Protection spécifique pour les musiciens et personnes travaillant dans le monde du spectacle - Normes 352-2 (2002) - Livrée avec deux paires de filtres (medium et forte atténuation)			
<b>07950016</b>	Présentoir de comptoir Alpine (Livré vide)			

Affiche et dépliant gamme disponibles (sous conditions)

\* PVP TTC : Prix de vente public ttc généralement constaté - à titre indicatif

# Conditions générales de vente

## 1 Généralités

La conclusion d'un contrat de vente implique l'acceptation des présentes Conditions Générales quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du client, sous réserve de conventions spéciales acceptées par écrit. Sauf stipulations contraires, les conditions spéciales acceptées pour les fournitures complémentaires ne sauraient être étendues à la commande principale. Les prix et renseignements portés sur les catalogues, prospectus et tarifs n'engagent pas le vendeur que sous réserve d'apporter toutes modifications de dimensions, de matières, de formes aux appareils représentés sur ces imprimés. Lorsque la pose et l'installation de l'appareillage sont prévues dans le devis, ce devis comprend tous les travaux ressortant du corps l'équipement commandé, à l'exclusion de tous les autres. Le contrat de vente est définitivement conclu, dès l'accusé de réception par le vendeur de la commande du client. Toute réclamation relative à un accusé de réception devra parvenir au vendeur dans les 10 jours suivant son envoi.

## 2 Confidentialité

Le client s'engage à traiter comme confidentiels, toutes les informations et tous les documents commerciaux et techniques, ainsi que tous les objets qui lui sont confiés par BIOTONE et s'interdit de les communiquer et / ou transmettre de quelque façon que ce soit à des tiers, sauf autorisation écrite de BIOTONE.

## 3 Les prix

Les marchandises et matériels seront facturés au tarif de notre société, valeur à date de livraison. Les prix s'entendent hors taxes. Les frais de port et de livraison étant facturés en supplément. Les prix sont calculés en tenant compte des conditions économiques en vigueur et de taxes connues lors de la commande. Les prix seront susceptibles de varier conformément aux modalités légalement autorisées en fonction du changement de ces conditions économiques et des taxes intervenues avant les dates de livraison.

## 4 Essais, contrôles

4.1 Les essais et contrôles se font, sauf stipulation contraire, au lieu de fabrication des produits.

4.2 Dans le cas où le Client demanderait d'autres essais et contrôles et dans d'autres lieux, ceux-ci seraient effectués contradictoirement et à ses frais.

## 5 Livraison – transport – transfert de risque – réclamations

5.1 La livraison et le transfert des risques sont réputés effectués par la mise à disposition des produits et / ou prestations au Client à l'endroit indiqué par BIOTONE. Sauf stipulation contraire, cette mise à disposition est réputée faire départ BIOTONE quelles que soient les modalités pratiques utilisées pour cette livraison.

5.2 Le délai de livraison commence à courir le jour de confirmation de la commande de BIOTONE à moins que l'exécution de la commande ne dépende de l'accomplissement d'une condition préalable par exemple paiement d'un acompte. En pareil cas, le délai de livraison commence à courir à partir de l'accomplissement de cette condition.

5.3 Les délais de livraison, sauf stipulation contraire ont un caractère indicatif et sont tenus dans la limite du possible. Des retards de livraison par rapport au délai stipulé ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de la commande, ni donner lieu à pénalités, sauf dans le cas où celles-ci auraient été spécialement prévues au contrat.

5.4 Biotone se réserve le droit de modifier les données de ce catalogue sans préavis.

## 6 Condition de paiement

6.1 Sauf indication contraire, le paiement doit s'effectuer net et sans escompte à la date d'échéance figurant sur la facture.

6.2 Conditions normales de règlement : 30 jours date de facture.

Un escompte de 2% pour tout paiement intervenant dans les quinze jours suivant la date de facture. Si le délai de règlement convenu est dépassé de 30 jours, paiement d'intérêts moratoires égaux à 1,5 fois le taux de l'intérêt

légal (loi 92 1442 du 31/12/92). Toute somme non payée à l'échéance fixée entraîne de plein droit, après mise en demeure infructueuse, l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues quel que soit le mode de règlement prévu même par effet de commerce à terme.

## 7 Réserve de propriété

L'acheteur devient propriétaire du matériel à compter du paiement intégral du prix de vente et tout frais annexés. A défaut du paiement intégral, l'acheteur s'engage à restituer le matériel et prendre à sa charge les frais annexes de remise en état du matériel. Dès sortie du magasin du vendeur, le matériel est placé sous la responsabilité du client qui supportera à partir de ce moment tous les risques, pertes et dommages, et lui appartiendra de prendre les couvertures qu'il jugera nécessaires, étant précisé que le vendeur sera remplacé dans ses droits à l'égard de l'assureur pour les sommes dues.

## 8 Garantie

8.1 BIOTONE garantie son matériel pendant une durée de 12 mois, commençant à la date de facturation de la marchandise.

8.2 La garantie couvre tout risque de construction ou défaut de matière première. La garantie ne couvre, ni l'usure, ni les avaries causées par l'acheteur, ni les accessoires, piles, embouts, coude.

## 9 Responsabilité – assurance

9.1 De convention expresse, la responsabilité de BIOTONE est exclue en cas de survenance d'un événement échappant à son contrôle et notamment en cas de force majeure.

9.2 Sauf convention particulière, BIOTONE, ne contracte aucune obligation de résultat, notamment de performance ou d'aptitude de produit ou de la prestation à un usage non prévu ou spécifié par BIOTONE et ne fournit aucune garantie implicite ou expresse de commercialité.

9.3 Quelle que soit la nature du dommage invoqué ou les modalités de l'action mises en œuvre par le client, la responsabilité de BIOTONE est limitée à la réparation de dégâts matériels causés aux produits contractuels de BIOTONE.

9.4 BIOTONE exclut dont expressément toute autre responsabilité au titre des dommages matériels ou immatériels directs ou indirects et la réparation de tout préjudice financier, découlant notamment d'une perte de bénéfice, privation d'un droit, interruption d'un service rendu par une personne ou un bien etc., pour autant que telles limitations ou exclusions soient compatibles avec les dispositions légales en vigueur, de caractère impératif.

## 10 Litiges

Tout litige relatif à la formation, l'exécution et la cessation des obligations contractuelles, qui ne pourront donner lieu à un règlement amiable ou la mise au point d'un compromis d'arbitrage sera soumis à la juridiction matériellement compétente dans le ressort du siège de BIOTONE, c'est à dire le tribunal de Bobigny, quels que soient les conditions de fourniture et mode de paiement acceptés, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.

## Biotone Technologie SAS

BP 53273 Villepinte

95957 Roissy Charles de Gaulle Cedex

Tél : 01 49 89 59 00 - Fax : 01 49 89 59 09

http : www.biotone.fr

E-mail : biotone@biotone.fr